

*Kibungo*



TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
GARAGE S.T.A. PROVINCIAL  
USUMBURA.

USUMBURA, le 15 mars 1957.

N\* 082/02077/370/Pr. A.V.

OBJET :  
Prêt pour achat  
de véhicule.

A Monsieur le Résident du Ruanda  
A Monsieur le Résident de l'Urundi  
A Messieurs les Chefs de service (Tous)  
A Messieurs les Administrateurs de Ter-  
ritoire (Tous)

*FP 5/01/14*  
*28/3/57*

Messieurs,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'article 85 du règlement S.T.A. tome II qui fixe, les obligations du bénéficiaire d'un prêt pour achat de véhicule et de son chef direct, quant aux preuves de paiement et de souscription d'une assurance omnium.

Si ces prescriptions ne sont pas observées, je me verrai obligé de mettre en application le paragraphe 3 de cet article du règlement et d'exiger le remboursement de prêts consentis.

Pour le Vice-Gouverneur Général  
Gouverneur du Ruanda-Urundi  
Le Secrétaire Provincial, a.i.  
E. DUCARME.

(sé) DUCARME.

Conseiller Juridique.

Pour expédition conforme.  
Usumbura, le 16 mars 1957.  
Le Capitaine-Commandant Ledoux. A.  
Commandant le STA. Prov. RU.

*[Signature]*